

Dépôt des dossiers politique de la ville
Points de vigilance pour la saisie des dossiers
sur la plateforme Dauphin

Les demandes de subvention sont à saisir sur la plateforme de dépôt en ligne « Dauphin » :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Un tutoriel plus complet d'aide à la saisie en ligne est également téléchargeable via le lien ci-dessus.

En cas de difficulté de saisie, vous pouvez contacter :

- la cellule d'accompagnement nationale : 09 70 81 86 94 (numéro gratuit) ou support.P147@experisfrance.fr
- l'Unité politique de la ville de la DDETS : 02 31 52 74 08 / 02 31 52 74 14
ddets-ville@calvados.gouv.fr

■ Nouveaux porteurs : création d'un compte

Tout nouveau demandeur doit choisir un identifiant (une adresse mail valide) et un mot de passe strictement personnel pour créer son compte. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme. Devront être joints à la demande de subvention :

- ✓ statuts de l'organisme,
- ✓ liste des dirigeants de la structure signée par le représentant légal,
- ✓ RIB (l'adresse figurant sur le RIB devra être identique à celle de la fiche de situation SIREN de l'INSEE).

■ En cas de demande de renouvellement

Les associations qui souhaitent renouveler une demande de subvention verront leur dossier pré-rempli :

- ✓ vérifiez que les informations concernant la structure sont à jour dans Dauphin : statuts, représentant légal, liste des dirigeants, délégation de signature, RIB, SIRET. En cas de modifications, informer la DDETS : ddets-ville@calvados.gouv.fr
- ✓ vous avez la possibilité de dupliquer la demande de l'année précédente dans votre espace personnel : "mes services" / "mes demandes d'aide", puis "suivre mes demandes d'aide", se positionner sur l'action que vous voulez dupliquer, cliquez sur l'icône au bout de cette ligne. Il vous suffit alors de le mettre à jour (période de réalisation, année budgétaire du budget prévisionnel...).

■ Saisie du dossier

- ✓ choisir un **titre** court pour l'action. S'il s'agit d'un dispositif REAAP ou CLAS, le mentionner dans le titre.
- ✓ renseigner le **territoire** où se déroule l'action : cocher le contrat de ville correspondant (Caen la Mer, Lisieux ou Honfleur) et **ensuite le ou les quartiers prioritaires concernés**,
- ✓ décrire précisément l'action, de façon concise et claire,
- ✓ préciser les **bénéficiaires** : cocher les tranches d'âges et le sexe du public concerné,
- ✓ préciser les **dates de réalisation** de l'action : l'action peut se dérouler soit en année civile (du 01/01/2023 au 31/12/2023), soit en année scolaire (01/09/2023 au 31/08/2024).

■ Budget prévisionnel de l'action

Pour la saisie du budget de l'action, sélectionner **l'année budgétaire 2023**.

Les recettes et particulièrement le compte 74 – Subventions d'exploitation doivent être remplies avec le plus grand soin. Pour que votre demande soit bien réceptionnée par la DDETS du Calvados, la subvention à solliciter s'intitule : **14-ETAT-POLITIQUE-VILLE**.

	Libellé budget 2023
ÉTAT - SERVICES DÉCONCENTRÉS RÉGIONAUX	NORMANDIE-SANTE (ARS)
	NORMANDIE-TRAVAIL-EMPLOI (DIRRECTE)
	NORMANDIE-CULTURE (DRAC)
ÉTAT - SERVICES DÉCONCENTRÉS DÉPARTEMENTAUX	14-ETAT-POLITIQUE-VILLE
	14-EDUCATION-NATIONALE (DSDEN)
	14-JUSTICE (DTPJJ)
	14-SECURITE-PUBLIQUE (DDSP)
	14-DROITS-DES-FEMMES (DDDFE)
	14-INTERIEUR (BOP 104-INTEGRATION)
	14-DILCRAH
	14-JEUNESSE-VIE-ASSOCIATIVE
	14-SPORTS
	14-SANTE (DT-ARS)
14-TRAVAIL-EMPLOI (UD-DIRECCTE)	
CONSEIL RÉGIONAL	NORMANDIE (CONSEIL REGIONAL)
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	14-CALVADOS (DEPT)

Le budget est à saisir sans chiffre après la virgule.

L'actuel contrat de ville s'achevant fin 2023, veuillez solliciter une **subvention annuelle**. Les demandes pluriannuelles ne pourront être prises en compte.

Domiciliation bancaire : ne pas cocher la case oui qui correspond à une domiciliation bancaire à l'étranger (Hors SEPA)

■ Pièces à scanner et à joindre dans Dauphin

- ✓ attestation sur l'honneur précisant le montant de la demande de subvention politique de la ville,
- ✓ délégation de signature si la personne ayant signé l'attestation sur l'honneur n'est pas le représentant légal,
- ✓ grille de questionnement sur l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes signée par le représentant légal,
- ✓ bilan intermédiaire en cas de demande de renouvellement,
- ✓ budget prévisionnel 2023 de la structure,
- ✓ bilan comptable et compte de résultat de la structure,
- ✓ rapport du commissaire aux comptes pour les associations bénéficiaires de plus de 153 000 € de subventions publiques.